

Compte rendu de la réunion  
du BUREAU du CRC Poitou-Charentes  
Lundi 11 juillet 2011

Sous la présidence de Monsieur Gérald VIAUD, étaient réunis (voir fiche de présence en annexe).

**1. Opération RESOR et appel à projet « programme de sélection et d'amélioration de la ressource conchylicole » :**

- a) Dans le cadre des crises de mortalités, le CNC a émis le souhait que le naissain de captage naturel demeure la principale source d'approvisionnement.

L'action RESOR représente une première étape dans l'acquisition des connaissances nécessaires en vue d'opérations de captage orienté (cf. fiche action correspondante).

- b) Dans le cadre des Assises de la conchyliculture, Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, a souhaité la mise en place rapide d'un programme de sélection génétique d'intérêt général en vue d'un captage orienté dans le milieu de naissains provenant de souches résistantes, incluant notamment la certification des naissains et la réalisation de recherches sur les liens entre environnement et comportement des coquillages. Un tel programme fait partie en effet des principales recommandations issues des Assises de la conchyliculture, il constitue l'une des piste principales pour apporter des solutions opérationnelles à la filière ostréicole, affectée depuis 2008 par des phénomènes de mortalités massives de jeunes huîtres.

Un comité de pilotage de ce programme réunissant le Comité National de la Conchyliculture, l'Association des Régions de France, les ministères chargés de l'aquaculture et de la recherche et le Président du Comité Scientifique attaché, a été mis en place.

Réuni pour la première fois le 6 mai 2011, le comité de pilotage a décidé d'émettre un premier appel à projets notamment pour la production de souches sélectionnées améliorées pour leur survie (cf. document remis en séance).

Cet appel à projets est soutenu par l'Etat, avec le concours éventuel des Conseils Régionaux de Basse Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine et Languedoc Roussillon.

Les propositions seront étudiées par le Comité scientifique attaché au Comité de pilotage.

### **Avis du CRC Poitou-Charentes**

Concernant l'opération RESOR : Le bureau donne un avis favorable au projet sous réserve que pour la Région Poitou-Charentes, la production de larves et leur télécaptage sur tubes soient confiés à la société Grainocéan implantée en Poitou-Charentes.

Le bureau juge en effet inopportun de confier ces missions à deux prestataires distincts, situés hors 17, ce qui nécessite des transferts interentreprises et interbassins inutiles et risqués.

Concernant l'appel à candidatures : Le bureau estime judicieux d'étudier la faisabilité d'une candidature Poitou-Charentes, en partenariat le cas échéant avec Arcachon, autre bassin naisseur.

Les compétences présentes dans la région (centre technique, secteur Ifremer, écloreuse, professionnels) légitiment une telle démarche.

## **2. Compte rendu du Conseil du CNC du 28 juin 2011 :**

- a) Le CNC a pris la décision de relancer la procédure de recouvrement de la cotisation professionnelle relative à la promotion, datant de 2005.

Les représentants des Syndicats font savoir qu'ils mettront tout en œuvre pour contester ce recouvrement. Ils rappellent que les bases de calcul de cette cotisation demeurent inacceptables.

Au plan juridique, il appartiendra à chaque professionnel de saisir le Tribunal administratif pour contester par la voie de l'exception d'illégalité la délibération du CNC et l'arrêté ministériel qui l'a rendu obligatoire.

- b) Au cours de cette réunion, le CNC a également voté, contre l'avis des représentants du Poitou-Charentes, une délibération excluant du bénéfice des aides publiques les professionnels n'ayant pas acquitté leurs cotisations professionnelles obligatoires.

### **3. Programme européen ANCORIM :**

A l'initiation du CREEA, une délégation de professionnels du CRC Poitou-Charentes a effectué un voyage d'études en Gallice (Cf. compte rendu ci-joint).

Ce déplacement n'a nécessité aucun financement du CRC Poitou-Charentes.

### **4. Estuaire de la Gironde :**

- a) Le bureau donne son accord pour la réalisation d'une opération de captage expérimentale sur la rive gauche de l'estuaire de la Gironde.

Cette opération, réalisée en concertation avec le CRC Arcachon Aquitaine, fera l'objet d'un suivi par le CREEA Poitou-Charentes.

L'objectif est d'évaluer la résistance des naissains captés dans cette zone et placés en situation dans le bassin de Marennes Oléron à compter de l'automne 2011.

- b) La demande déposée par le CRC Poitou-Charentes dans le but d'ouvrir à la pêche les gisements d'huîtres sauvages situés sur la rive droite de la Gironde fait actuellement l'objet d'une instruction par les services de l'Etat.

Il semblerait que les avis attendus soient favorables sous certaines conditions qui seront connues très prochainement.

### **5. Campagne mytilicole 2011 :**

- a) La situation est catastrophique. La croissance des Moules de Bouchots est complètement arrêtée et leur qualité est plus que médiocre. Les Moules de filières, très belles en début de saison, subissent à leur tour une perte de qualité due à l'absence totale de nourriture dans les estuaires. Une très forte pression sur les prix est enregistrée du fait notamment d'une concurrence entre deux entreprises bretonnes-normandes Cultimer et Mytilimer.

- b) Des professionnels ont déposé des demandes de changement de nature de cultures pour des filières ostréicoles du Pertuis Breton.

Le bureau réitère sa totale opposition à ces demandes.

Le CRC se constituera partie civile dans tous les cas où ces filières ostréicoles seront transformées en filières mytilicoles sans autorisation ce qui semble être malheureusement le cas actuellement dans le Pertuis Breton.

## **6. Questions diverses :**

### a) Affaire CHAGNOLEAU / CARTRON :

Après avoir pris connaissance des faits, entendu la lecture du courrier adressé au Président du CRC Poitou-Charentes par M. Thierry CARTRON et entendu les dires de M. Jean-Pierre SUIRE, le CRC Poitou-Charentes décide de demander par la voix de son Président à Eric CHAGNOLEAU membre de l'organisation professionnelle de déposer une plainte pour vol à l'encontre de M. Cyril POULARD pris en flagrant délit dans une de ses concessions par du personnel de l'entreprise SUIRE.

Un refus de sa part, en tant que membre de l'organisation professionnelle, entacherait gravement la crédibilité du CRC du fait des engagements pris pour lutter contre les vols aux côtés des pouvoirs publics.

### b) Calamité agricoles 2010 :

Les premiers paiements devraient intervenir comme annoncé fin juillet 2011.

Fait à Marennnes,  
Le 25/07/2011.

**Le Président,  
Gérald VIAUD.**